

Vendredi 2 novembre 2018

## **Autoroute A51 – Plan de Campagne : Mise en service du prolongement de la voie de bus existante**

**Le prolongement de la voie de bus en aval de Plan-de-Campagne jusqu'au nœud avec l'A7 sera mis en service ce lundi 5 novembre matin par la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée.**

### **■ 5 kilomètres de voies de bus**

Complétant les deux tronçons en service, ce prolongement (phase 3) porte la longueur de la voie de bus à près de 5 kilomètres sur le secteur le plus congestionné de l'A51.

Lancée par l'État, en partenariat avec les collectivités organisatrices des transports (la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le département des Bouches-du-Rhône, Aix-Marseille Provence Métropole), l'opération représente un coût total de 3,5 millions d'euros.

### **■ Un gain de temps de plus de 10 minutes pour les usagers**

Le prolongement de cette voie de bus devrait permettre de réduire fortement le temps de parcours des transports en commun. Ce gain pouvant aller jusqu'à plus de 10 minutes, améliorant ainsi la régularité sans gêner les autres usagers de la route.

La création de voies réservées permet un passage prioritaire des autocars aux heures de pointe sur l'itinéraire Aix-Marseille. Elles contribuent à améliorer la fluidité de l'itinéraire pour les transports en commun, à fiabiliser les temps de parcours et à répondre plus efficacement aux besoins de mobilité des voyageurs.

**Ce prolongement de voie s'inscrit dans un programme plus global de réalisation d'aménagements destinés à la priorisation des bus sur les principaux corridors métropolitains (Aix-Marseille, Vitrolles-Marseille et Aubagne-Marseille), inscrit au Contrat de Plan État-Région (CPER 2015/2020) pour un montant de 30 millions d'euros.**

Contact presse

Diane DABANIAN : 04 86 94 68 20 – [nicole.dabanian@developpement-durable.gouv.fr](mailto:nicole.dabanian@developpement-durable.gouv.fr)

**CONTACT PRESSE**

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) – [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)